

Séance du 16 avril 2026



Commune de SAINT-FRONT

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le seize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 9 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en  
exercice : **11**  
Présents : 11  
Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS** : Agathe CHAZALLON - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Patrick MOREL - Lionel PEYRELONG - Marie ROYET

**ABSENTS** :

**EXCUSES** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie ROYET

**OBJET : Signature d'une convention et d'un contrat de prestation avec le Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal pour la création d'un service commun « équipe technique »**

Vu l'avis du CST du 7 avril 2026,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal de création d'un service commun pour des postes mutualisés d'agents techniques polyvalents itinérants. En effet, ce service permettra d'aider de façon ponctuelle les communes membres dans des travaux d'entretien des espaces publics. Ce service fera l'objet d'une adhésion annuelle et d'un remboursement en cas d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la création d'un service commun pour des postes de d'agents techniques polyvalents itinérants par la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de prestation ci-joint ;
- **Donne pouvoir à** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

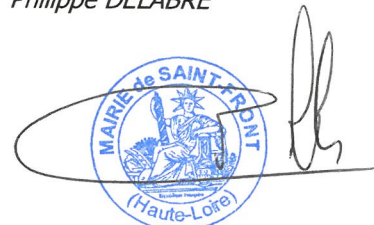
Fait et délibéré en Mairie  
le 16 avril 2026  
Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20260416-26\_04\_011-DE  
Reçu le 21/04/2026



Séance du 30 janvier 2026



Commune de SAINT-FRONT

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le \_\_\_\_\_, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le \_\_\_\_\_, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en  
exercice :  
Présents :  
Votants :  
Pour :  
Contre :  
Abstention :

**PRESENTS** : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE -  
Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Jean-Baptiste SANGlard - Virginie MONTES

**ABSENTS** : Lionel PEYRELONG

**EXCUSES** : Catherine MATHIEU, Catherine MOREL, Séverine CELLE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Virginie MONTES

**OBJET : Projet de délibération pour la signature d'une convention et d'un contrat de prestation avec le Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal pour la création d'un service commun « équipe technique »**

Vu l'avis du CST du \_\_\_\_\_,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal de création d'un service commun pour des postes mutualisés d'agents techniques polyvalents itinérants. En effet, ce service permettra d'aider de façon ponctuelle les communes membres dans des travaux d'entretien des espaces publics. Ce service fera l'objet d'une adhésion annuelle et d'un remboursement en cas d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la création d'un service commun pour des postes de d'agents techniques polyvalents itinérants par la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de prestation ci-joint ;
- **Donne pouvoir à** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

Avis du CST du 07 AVR. 2026

Collège Personnel

- Favorable  
 Défavorable  
 Autre, voir PV

Collège Employeur

- Favorable  
 Défavorable  
 Autre, voir PV

Fait et délibéré en Mairie

le \_\_\_\_\_ 2026

Le Maire :

Philippe DELABRE

Le Président  
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le \_\_\_\_\_